



Ville résidentielle - 21 000 habitants - à 10 min de Paris

Membre du Territoire Vallée Sud-Grand Paris

Un cadre de travail agréable

Labellisé « terre saine »

Une équipe dynamique de 450 agents

RECRUTE

Un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) – (H/F)

Catégorie C, titulaire ou contractuel

Intégré dans le pôle Famille, le service hygiène et restauration contribue au bien-être de l'enfant de son entrée à l'école maternelle à son entrée au collège. Ce service gère le nettoyage des locaux accueillant les enfants des classes maternelles, élémentaires ; il participe à leur éducation alimentaire et soutient les équipes enseignantes de l'éducation nationale. Il travaille en étroite collaboration avec les animateurs des centres de loisirs.

Vos missions :

Sans que cette liste ne soit exhaustive, l'ATSEM est en charge des missions suivantes :

- Participation à l'accueil des enfants dans les classes
- Préparation et accompagnement des activités menées pendant la classe, sous la conduite de l'enseignant
- Aide à l'installation et au rangement du matériel lors des activités physiques
- Installation du dortoir et accompagnement de la sieste
- Hygiène corporelle des enfants
- Préparation et aide au service collation
- Accompagnement des sorties et autres déplacements
- Nettoyage et rangement du matériel pédagogique
- Entretien courant des locaux communaux (classes, bibliothèque, salles d'activité, cuisine...)
- Participation aux activités d'entretien du restaurant, balayage et lavage des sols, entretien de la plonge
- Évacuation des déchets
- Nettoyage approfondi des locaux (décapage des sols, remise en état du mobilier)

Votre profil

Titulaire du CAP petite enfance, vous justifiez, idéalement, d'une expérience sur un poste similaire.

Vous connaissez les besoins fondamentaux des jeunes enfants et savez vous adapter à leurs besoins dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Vous maîtrisez les techniques d'entretien du matériel, le dosage des produits et techniques de nettoyage.

Votre rigueur, votre esprit d'équipe et votre polyvalence sont des qualités indéniables et requises pour ce poste.

Les conditions de travail

Temps de travail : 38h hebdomadaires. Horaires : soit du lundi au vendredi 7 h 30 – 16 h 00, soit 8 h 00- 16 h 30 sauf le mercredi de 7h30 – 14h15. Équipement de travail exigé en fonction des tâches (fournis par la ville).

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année + CNAS + association du personnel active + forfait vélo. Dans le cadre du bien-être au travail, la ville a mis en place des ateliers sportifs et des séances d'ostéopathie gratuits.